



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Alexis Boillat
Chancelier communal

☎ 079 535 83 91

Votation communale "Valtraversine et Valtraversin"

C'est avec regret, mais sans surprise tout de même que le Conseil communal prend acte que la population de Val-de-Travers a refusé de porter le nom de Valtraversine et Valtraversin. Il regrette que le Souverain n'ait pas saisi la nuance entre Valtraversin et Vallonnier.

Valtraversin était destiné à devenir un trait d'union entre les habitants des communes fusionnées et avait sa place à côté des noms locaux de Néraouis, Covassons, Butterans et autres.

Ainsi, pour l'état civil et les documents officiels, le terme "Habitant(e)s de Val-de-Travers" sera utilisé. Cette appellation n'étant pas prioritaire pour le Conseil communal, il laissera la population ou le Conseil général prendre l'initiative pour trouver un nom aux habitants et définir une procédure. L'Exécutif regrette que la remarquable étude scientifique de M. Jean-Pierre Jelmini, éminent historien reconnu loin à la ronde, - démontrant les raisons objectives justifiant ce choix - n'ait pas convaincu la population.

L'étude historique de M. Jean-Pierre Jelmini, le *Vot'info* du Conseil communal et le résultat du scrutin sont disponibles sous les liens suivants:

http://val-de-travers.ne.ch/d2wfiles/document/297/10005/0/Val-de-Travers_habitants_etudeJPJ.pdf
http://val-de-travers.ne.ch/d2wfiles/document/294/10005/0/Vot'info_Nom%20des%20habitants.pdf
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=4954>

Le Conseil communal remercie les 891 électeurs (26%) qui – comme le Conseil général – ont accepté de s'appeler officiellement Valtraversines et Valtraversins. Le verdict des urnes en ayant décidé autrement, Vallonnières et Vallonniers resteront d'usage commun et "Habitant(e)s de Val-de-Travers" sera utilisé pour l'état civil.

Val-de-Travers, le 27 septembre 2009

LE CONSEIL COMMUNAL